

NOTE TECHNIQUE

LES CINES-DEBAT DE L'ACCUEIL

Ces cinés débats ont été créés en 2014 sur le territoire du Pays Haut Cantal Dordogne et l'objectif initial était de constituer un réseau d'ambassadeur de l'accueil recruté parmi la population. Après deux événements qui n'ont pas permis de mobiliser suffisamment les habitants, il a été imaginé un moyen de mobilisation différent de la population : les cinés-débat.

Ces cinés débats ont 2 ans plus tard été testés sur la communauté de communes Sioule Colette et Bouble (aujourd'hui St Pourçain Sioule Limagne) et celle du Donjon (Entre Allier Besbre et Loire) puis l'année suivante sur la communauté de communes des Sources de la Loire.

Cette fiche de capitalisation prend en compte ces expériences.

Contexte

Au-delà des outils et des techniques permettant d'accompagner des porteurs de projet dans leurs projets d'installation, l'accueil dans sa dimension humaine reste essentiel et déterminant. Un accueil chaleureux, humain est définitivement indispensable et ne se substitue pas à un accompagnement technique.

Aussi, afin de proposer un accompagnement humain local aux porteurs de projet, il a été décidé d'impliquer des habitants et de les qualifier d'Ambassadeurs de l'accueil. A raison de plusieurs volontaires par communautés de communes, ils seront chargés d'être le « premier sourire », d'accueillir et de conseiller les candidats à l'installation et les nouveaux habitants. Parallèlement à l'accompagnement technique dont ils bénéficieront pour la mise en place de leur projet professionnel, les nouveaux habitants seront accompagnés par les Ambassadeurs de l'accueil pour leur intégration dans la vie locale afin de les aider à constituer les bases d'un premier réseau.

Objectifs initiaux de la mission:

- Structuration du dispositif et de l'organisation des ambassadeurs
- structuration des chargés de mission accueil qui devront encadrer les ambassadeurs
- Production d'un livrable de type « livret du nouvel arrivant »

Mission réalisée

La première partie de la mission sur la structuration d'un dispositif d'ambassadeur a débuté en 2012 pour voir comment impliquer la population et de formaliser un dispositif pérenne avec un accompagnement élus/techniciens des ambassadeurs.

A la suite de la 1^{ère} réunion de réactivation de la mission en juin 2014, une réorientation des objectifs a eu lieu suite à la faible mobilisation des habitants et à la difficulté à mettre en place un dispositif d'ambassade dans le contexte politique actuel (faible sensibilisation des élus à l'accueil de nouvelles populations).

En se basant sur les travaux déjà réalisés, il a été décidé que la sensibilisation des élus devenait la priorité N°1, condition nécessaire à la mise en place d'un dispositif d'ambassadeurs.

Deux cinés-débat de l'accueil ont été organisés par le pays du Haut Cantal Dordogne en partenariat avec les EPCI et l'ARDTA.

Le principe de ces Ciné-Débat était de projeté le film « La Grande Séduction », film humoristique québécois sur l'accueil d'un médecin et de la mobilisation de l'ensemble de la population d'une petite ile pour le garder.

A l'issu de la projection (1h30), et en se basant sur des extraits du film, c'est l'ensemble des différentes composantes des politiques d'accueil qui ont été présentées (ppt en annexe). Chaque sous action des politiques d'accueil était illustrée par un extrait du film.

Bilan de la mission

Réunions

Type de rencontres	Date	Nombre de participants
Réunions des ambassadeurs	5 octobre 2012 18 octobre 2012 12 juin 2014	
Cinés-débat	12 novembre 2014 : Mauriac 13 novembre 2014 : Riom-ès-Montagne	13 17

Point négatif, trop peu d'élus présent (11 communes sur les 66 que compte le pays ; 17 présent sur les 1 000 conseillers municipaux).

Côté positif, sur les 17 élus présents, 11 n'avaient pas de mandats sur la dernière génération ce qui les a impliqué sur les politiques d'accueil du territoire puisque 2 communautés de communes mettent en place des actions en faveur de l'accueil.

Sur deux autres, cela a permis de renforcer une dynamique nouvellement créée et d'asseoir le rôle des collectivités et du pays dans l'accueil de nouvelles populations.

Bilan financier

La mission d'accompagnement du CVC a couté 4 950€ TTC payé à 100% par l'ARDTA. L'ARDTA a inclus cette action dans sa convention « Expertise et formation action », mesure 331 du FEADER 2007-2013 à hauteur de 40% du montant total.

Dans les 4950 € sont inclus :

- les droits de diffusion du film, la mise à disposition de la salle sur 2 soirs, la TVA (soit 396€ de droits et 60€ de salle, 72€ de salle = 468€/soirée)
- l'animation de la totalité du dispositif par le CVC

A cela il faut rajouter :

- les verres de l'amitié des 3 séances de travail sur les ambassadeurs
- le temps de travail agent (Pays, EPCI, ARDTA)
- l'achat du film

Retours d'expériences sur les ciné-débats organisé sur les EPCI de Sioule Colette et Boule et le Donjon.

Le format choisi dans ces deux cinés-débat était sensiblement le même : diffusion du film auprès des élus communautaires puis présentation de la politique d'accueil via des extraits du film. La soirée se terminait avec un buffet.

Là encore, la communication a été un enjeu majeur : un des courriers d'invitation se voulait décalé et festif en utilisant les codes graphiques des affiches de cinéma. Les invitations papier et mail ont été envoyées 2 mois en amont.

Sur le déroulé de la présentation des politiques d'accueil, le retour d'expérience sur l'alternance entre les extraits de film avec des interventions plus classiques s'est révélée discutables. Cela cassait parfois la présentation et l'attention des participants s'en trouvait diminuée. Pour d'autres, cela offrait une coupure appréciable.

Point de vigilance : la location de film pour les collectivités

Pour ces deux ciné-débats, la diffusion du film avait lieu dans des salles des fêtes et non au cinéma comme lors du teste dans le Haut Cantal. Il a donc fallu :

- Louer le film à une entreprise spécialisée dans la diffusion de film aux collectivités qui gère une partie des droits de diffusion (entreprise que l'on peut trouver sur internet comme Collectivision)
- Faire une déclaration à la SACEM et payer les droits d'auteur (contacter l'antenne locale de la SACEM pour la procédure)

Les tarifs de la SACEM ou de la société d'exploitation dépendent du film, de sa nationalité, de sa date de sortie. Pour un village presque parfait cela a couté en 2016 35€ pour la SACEM et 350€ pour la location du film.